



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

331^e séance

Lundi 1^{er} avril 2013, à 15 heures
New York

Président : M. Grima..... (Malte)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Débat général (suite)

M^{me} Aitimova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) :
Je tiens à vous faire part, Monsieur le Président, des plus vifs remerciements de ma délégation pour la manière dont vous dirigez la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, et à souhaiter plein succès à la session de fond de 2013. Nos remerciements vont également à M^{me} Angela Kane, Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, et à son Bureau pour le concours apporté à nos délibérations.

La Commission du désarmement étant dans une impasse depuis maintenant plus de 10 ans, nous devons saisir cette occasion pour revitaliser le rôle et améliorer l'efficacité du mécanisme de désarmement pour pouvoir faire face aux défis et menaces, nombreux et nouveaux, auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Le Kazakhstan est favorable aux efforts visant à améliorer les méthodes de travail de la Commission du désarmement, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et d'autres instances, en vue de consolider les acquis du passé.

Pour ce qui est du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, nous leur accordons la même importance dans le contexte des récents faits politiques survenus dans certaines régions du monde. Une

plus grande attention devra être accordée aux armes classiques, étant donné qu'aucun traité n'a été adopté lors de la Conférence finale des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes. Nous espérons que tous les États Membres renouvelleront leur engagement pour que ce traité d'une importance cruciale entre en vigueur. La confiance, et les mesures de confiance sont d'une importance capitale pour tous les aspects du désarmement et doivent également être examinées.

Au vu des nombreuses tensions régionales qui s'intensifient dans différentes parties du monde, mon pays appelle à l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et du Protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous appelons également à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. On ne saurait surestimer la nécessité d'un mécanisme de vérification et de suivi accrus et renforcés de la Conférence d'examen du TNP de 2010.

La création effective de zones exemptes d'armes nucléaires est impérative. Le Kazakhstan souligne l'urgence critique que des assurances négatives de sécurité soient fournies aux zones exemptes d'armes nucléaires, et s'est engagé à travailler avec les autres pays de la région pour garantir la sécurité physique des matières et équipements nucléaires afin de prévenir la prolifération nucléaire et le terrorisme. Mon pays sera le site d'une banque de combustible nucléaire

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



avec l'approbation et sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous soutenons notamment la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et, malgré les turbulences politiques et les menaces que connaît cette région, la tenue au plus tôt d'une conférence sur le Moyen-Orient. Afin de poursuivre l'objectif du désarmement au niveau mondial, le Président du Kazakhstan, M. Noursoultan Nazarbaïev, a proposé une déclaration universelle en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, première étape vers une convention visant à l'abolition de ces armes.

Une conférence du désarmement opérationnelle est une condition *sine qua non*. Il est clair que nous devons commencer à mettre pleinement en œuvre les principales mesures émanant de la Conférence d'examen du TNP de 2010, rédiger un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et une convention contre les armes nucléaires, et mettre en œuvre la proposition en cinq points du Secrétaire général.

En outre, l'utilisation éventuelle croissante d'autres armes de destruction massive, notamment les armes biologiques et chimiques, qui violent le droit international humanitaire, doit être évitée à tout prix. Dans les circonstances actuelles, un soutien accru doit être accordé aux travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Un consensus total n'ayant pas été atteint à la Conférence finale pour un traité sur le commerce des armes, ce qui nous a tous déçus, le Kazakhstan espère qu'il recevra le soutien de la grande majorité des États Membres.

Les efforts régionaux du Bureau des affaires de désarmement doivent être renforcés et pleinement reconnus, car ils contribuent à la vision de l'« Unité d'action des Nations Unies » en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération à l'échelle nationale et régionale pour la réalisation de politiques mondiales.

Le Kazakhstan est prêt à participer aux efforts multilatéraux visant à sortir de l'impasse et à faire de nouveau en sorte que le mécanisme de désarmement soit viable, afin qu'ensemble nous puissions tous promouvoir les progrès de l'humanité, la paix, la justice et les droits de l'homme.

M^{me} González Román (Espagne) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je tiens à vous féliciter,

Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement cette année, et à féliciter également les autres membres du Bureau. L'Espagne tient à exprimer sa volonté de travailler en étroite collaboration avec vous pour obtenir un résultat satisfaisant au cours de cette deuxième session du cycle triennal de la Commission. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance et notre gratitude pour le travail accompli par votre prédécesseur, l'Ambassadeur, M. Enrique Román-Morey.

Ma délégation appuie pleinement la déclaration faite par la délégation irlandaise au nom de l'Union européenne et tient à souligner certains points à titre national.

L'Espagne reconnaît que la Commission du désarmement est un organe délibérant spécialisé du mécanisme de désarmement des Nations Unies qui permet de débattre en profondeur des questions spécifiques au désarmement. Malgré l'expérience des sessions précédentes, en vue de surmonter les obstacles qui ont empêché la Commission de s'acquitter convenablement de son mandat, ma délégation est prête à travailler avec les autres délégations et à faire tous les efforts nécessaires pour examiner et formuler des recommandations dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.

En ce qui concerne le premier point de l'ordre du jour de cette session, nous tenons à souligner que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), basé sur les trois piliers complémentaires de la non-prolifération, du désarmement et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, constitue le cadre unique et irremplaçable pour le maintien et le renforcement de la paix, la sécurité et la stabilité internationales. À la lumière des défis actuels qui pèsent sur la sécurité internationale, en particulier le risque de prolifération, l'Espagne est fermement convaincue que le Traité de non-prolifération est plus important que jamais. Une importante réunion doit avoir lieu à Genève en avril, à savoir la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP. Nous devons faire un effort commun visant à réaffirmer les obligations inhérentes à ce Traité, qui constitue la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire.

De même, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est d'une importance cruciale en matière de désarmement et de non-prolifération

nucléaires. Le renouvellement d'engagements politiques visant à obtenir de nouvelles ratifications du Traité, notamment par les pays visés à l'annexe 2, et les progrès réalisés récemment dans le renforcement de son régime de vérification ont insufflé une nouvelle vie aux efforts que nous déployons pour que cet important Traité entre en vigueur le plus rapidement possible. Entre-temps, nous exhortons tous les États à respecter le moratoire sur les essais nucléaires et à s'abstenir de toute action qui pourrait contrevenir aux obligations et aux dispositions du Traité.

Enfin, je voudrais souligner l'importance que nous attachons aux questions relatives au désarmement et à la non-prolifération dans la région du Moyen-Orient. Ma délégation considère que la création au Moyen-Orient d'une zone effectivement vérifiable exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs est un moyen de renforcer la sécurité et la stabilité régionales et internationales, comme cela a été le cas dans d'autres régions exemptes d'armes nucléaires.

En ce qui concerne les armes classiques, l'Espagne est fermement résolue à riposter efficacement aux menaces qu'elles posent aux niveaux régional et international. Nous avons toujours soutenu les efforts visant à parvenir à un accord sur un traité sur le commerce des armes. Nous déplorons le fait que trois pays ont empêché l'adoption par consensus du texte du Traité qui, nous l'espérons, sera bientôt adopté par l'Assemblée générale.

Nous croyons également que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, est un instrument important pour prévenir la prolifération de ces armes qui, sous diverses formes de violence armée, font plus d'un demi-million de victimes chaque année. Nous soutenons l'utilisation de l'Instrument international sur le marquage et le traçage, et nous allons continuer à lutter contre les menaces posées par les activités liées au trafic illicite de ces armes. Par ailleurs, dans le domaine des armes classiques, le Registre des armes classiques de l'ONU et les informations sur les armes légères et de petit calibre sont un élément clef de la lutte contre la prolifération incontrôlée de ces armes qui favorise l'instauration d'un climat de confiance et de sécurité, climat qu'une plus grande transparence dans les dépenses militaires permettrait par ailleurs d'améliorer.

Comme l'a annoncé la délégation irlandaise, l'Union européenne a préparé un document de travail en vue de partager un certain nombre d'idées et de réflexions avec les autres délégations en ce qui concerne les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.

L'Espagne est fermement attachée au renforcement du système multilatéral. Les organisations, traités, conventions et autres instruments internationaux doivent être au centre de notre action commune contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Nous devons universaliser et appliquer ces instruments pour faire en sorte que tous les États s'acquittent de leurs obligations internationales respectives. Le renforcement de l'autorité de l'ONU et du régime de traités juridiquement contraignants doit être une priorité pour tous les pays.

Nous sommes certains, Monsieur le Président, que votre expérience et votre compétence vous permettront de mener la Commission vers le consensus nécessaire pour obtenir les résultats qui nous échappent depuis si longtemps. Nous convenons que la Commission du désarmement ne peut continuer à fonctionner comme si de rien n'était. Ma délégation se tient prête à collaborer avec les autres délégations ici présentes pour tenir un débat et formuler des recommandations sur les points inscrits à l'ordre du jour.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis félicitent Malte de son élection à la présidence de la session de la Commission du désarmement de 2013. Vous pouvez compter, Monsieur le Président, sur le plein appui de la délégation des États-Unis dans vos efforts pour mener cet important organe à un résultat positif. Nous vous remercions, ainsi que la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Kane, des remarques perspicaces formulées ce matin (voir A/CN.10/PV.330).

Nous félicitons également les autres membres du Bureau de la Commission en 2013 de leur élection et exprimons notre gratitude à l'Ambassadeur, M. Román-Morey, du Pérou, pour les efforts inlassables qu'il a déployés l'année dernière en vue de promouvoir les objectifs de la Commission.

Durant la présente session, nous allons reprendre l'examen de deux points de l'ordre du jour qui ont fait l'objet d'une attention considérable ces dernières années, à savoir, au sein du Groupe de travail I, « Recommandations en vue de réaliser le désarmement

nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires », et au sein du Groupe de travail II, « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ». Nous appuyons vigoureusement les efforts que déploient les Présidents des Groupes de travail, à savoir l'Arabie saoudite pour le Groupe de travail I et le Canada, puis maintenant la Norvège, pour le Groupe de travail II, et nous les remercions tous de leur dévouement.

Avant de passer aux questions nucléaires, je tiens à souligner l'importance que revêtent les mesures de confiance (MDC) dans le domaine des armes classiques. Les MDC peuvent permettre de renforcer la sécurité et la prévisibilité, de même que la coopération et la confiance entre les États, et elles contribuent à resserrer les relations régionales entre les forces armées et les forces de sécurité. Promouvoir l'ouverture et la transparence au sein des forces militaires et dans le cadre des activités militaires favorise une meilleure compréhension et une plus grande confiance mutuelles. Pour ces raisons, nous estimons qu'il n'est pas inutile que la Commission poursuive ses efforts en vue de formuler des recommandations consensuelles dans ce domaine.

Une fois encore cette année, notre session se déroule juste avant celle du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. À l'approche de cette deuxième session, qui s'ouvrira à Genève à partir du 22 avril, les États-Unis réaffirment leur attachement à cet objectif commun qu'est le désarmement nucléaire. Nous continuons à mettre en œuvre le plan d'action issue de la Conférence d'examen de 2010 pour ce qui est des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) – désarmement, non-prolifération et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le grand marché qui sous-tend le TNP – à savoir que les États dotés d'armes nucléaires œuvrent au désarmement, les États non dotés d'armes nucléaires ne cherchent pas à en acquérir et tous les pays peuvent utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques – établit une norme durable qui est aussi valable aujourd'hui qu'au moment de l'adoption du Traité.

Dans le discours qu'il a prononcé à Prague en 2009, le Président Obama a clairement réaffirmé la volonté des États-Unis de promouvoir la paix et la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires. Mais il n'a pas lancé un appel au désarmement unilatéral ni suggéré que le monde allait changer du jour au lendemain. Il a

énoncé une feuille de route pour l'avenir : une stratégie par étapes, mesurée, tenant compte de l'évolution de la situation en matière de sécurité au XXI^e siècle. La révision de la doctrine nucléaire des États-Unis d'Amérique effectuée en 2010 souligne à juste titre que de nos jours, la plus grande menace nucléaire pour nous n'est plus un duel nucléaire à grande échelle, mais la possibilité pour des terroristes de se procurer des matières nucléaires, ou pire, une arme nucléaire.

En plus d'œuvrer à la prévention de la prolifération et du terrorisme nucléaires, nous avons pris des mesures afin de réduire le nombre et la place des armes nucléaires dans notre stratégie nationale de sécurité. Nous n'avons pas mis au point de nouvelles armes nucléaires, et ne prévoyons pas de le faire à l'avenir. En outre, les programmes de prolongation de la durée de vie opérationnelle de nos armes nucléaires n'appuieront pas de nouvelles missions militaires. Nous nous sommes engagés à ne pas employer et à ne pas menacer d'employer nos armes nucléaires contre des États non dotés de l'arme nucléaire qui sont parties au TNP et qui respectent leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire. De surcroît, nous avons clairement fait savoir qu'il est dans l'intérêt des États-Unis et dans celui de toutes les autres nations que le cap que nous venons de franchir, soit près de 70 ans sans que soient utilisées des armes nucléaires, soit repoussé à jamais.

La méthode par étapes que les États-Unis appliquent est parfaitement adaptée à nos besoins en matière de sécurité et permet de faire face aux menaces mondiales du XXI^e siècle. En conservant un arsenal sûr, sécurisé et efficace – suffisant pour dissuader les adversaires potentiels et rassurer les alliés et partenaires des États-Unis qui ne sont pas dotés de l'arme nucléaire – et en continuant de procéder, en toute responsabilité, à des réductions par le biais de la maîtrise des armements et des activités d'élimination et de prévention de la prolifération nucléaire, nous rendons le monde plus sûr.

Il n'existe pas de solution miracle pour parvenir au désarmement nucléaire. Les États-Unis demeurent déterminés à faire régner la sûreté et la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires. Pour autant, le seul moyen concret d'y parvenir de manière vérifiable est de suivre une approche par étapes prudente. Les États-Unis continueront d'utiliser les mécanismes multilatéraux existants pour tenir la communauté internationale informée des progrès qu'ils accomplissent et mobiliser l'appui requis pour continuer d'aller de l'avant. Le rôle

important que joue la société civile à l'heure d'informer tant les gouvernements nationaux que l'opinion publique a permis de faire amplement connaître les résultats obtenus par les États-Unis en la matière.

Les États-Unis consacrent temps, efforts et ressources à créer les conditions favorables à une nouvelle réduction et, à terme, à l'élimination des armes nucléaires. Bien que nous ayons accompli des progrès considérables, il nous reste encore beaucoup à faire. Dans cette entreprise par étapes, les États-Unis apprécient à leur juste valeur les partenariats qu'ils ont noués avec les États de bonne volonté et avec la société civile. Si parfois, nos opinions peuvent diverger quant à la feuille de route la mieux adaptée pour progresser vers l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, il est certain que nous partageons tous une même vision.

Pour contribuer aux travaux de fond de la Commission dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, à la présente session, les États-Unis ont le plaisir de présenter un document de travail officiel au Groupe de travail I intitulé « Empêcher le recours aux armes nucléaires ». Ce document, qui devrait être publié prochainement par le Secrétariat, décrit les progrès accomplis par les États-Unis en vue de faire régner la sûreté et la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires et de prévenir l'emploi de ces armes. Nous espérons que les nombreux faits, statistiques, politiques et positions qu'il contient seront pris en compte alors que le Groupe de travail I s'efforce de formuler des recommandations consensuelles.

Aux heures les plus sombres de la guerre froide, les États-Unis ont pleinement pris conscience de la gravité des répercussions que pourrait avoir l'emploi d'armes nucléaires, comme l'illustrent les propos que le Président John F. Kennedy tenaient il y a près de 50 ans, en juin 1963 :

« Je parle de la paix en raison du nouveau visage de la guerre. La guerre totale est absurde à une époque où les grandes puissances peuvent entretenir de puissantes forces nucléaires quasiment invulnérables et refuser de capituler sans y avoir recours. Elle est absurde à une époque où une seule arme nucléaire représente presque 10 fois la puissance de feu de l'ensemble des armes utilisées par les forces aériennes alliées pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle est absurde à une époque où les substances toxiques mortelles que générerait une explosion nucléaire seraient disséminées par le vent, par

l'eau, par le sol et par les graines jusqu'aux coins les plus reculés du globe et contamineraient les générations à venir ».

Les politiques des États-Unis en matière de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement visent avant tout à abolir à jamais l'utilisation des armes nucléaires. Éviter l'emploi de ces armes demeurent pour nous une priorité absolue.

Enfin, tandis que les efforts vont se poursuivre au sein des deux Groupes de travail pour élaborer des recommandations consensuelles, je voudrais dire que même une avancée modeste et graduelle vaut mieux que pas de progrès du tout. À l'heure où la Commission entame ses travaux pour l'année 2013, nous invitons respectueusement toutes les délégations à faire preuve autant que possible de souplesse dans les positions qu'elles défendent à titre national ou au nom d'un groupe géopolitique, et à se montrer disposées à envisager d'éventuelles formulations de compromis. La réalité est en effet la suivante : en l'absence d'un véritable effort collectif pour trouver un terrain d'entente, l'incapacité de la Commission de s'acquitter de son mandat de groupe de réflexion de la communauté internationale sur les questions de maîtrise des armements et de désarmement ne fera malheureusement que perdurer. Pour sa part, la délégation des États-Unis s'engage à faire de son mieux pour que l'issue de la session soit fructueuse.

Cette déclaration sera publiée sur le site Web de la Mission des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Zhang Junan (Chine) (*parle en chinois*) : En premier lieu, je voudrais, au nom de la délégation chinoise, vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Commission du désarmement pour la présente session. Je suis convaincu que votre riche expérience diplomatique et votre sagesse permettront à la Commission de parvenir à des résultats positifs. La délégation chinoise coopérera pleinement avec vous et avec les autres délégations. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer ma sincère gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur, M. Enrique Román-Morey, Représentant permanent du Pérou, pour le travail remarquable qu'il a accompli.

Le monde actuel connaît des changements profonds et complexes. Nous sommes confrontés à des problèmes de sécurité internationale croissants et complexes, où les facteurs traditionnels et non traditionnels sont devenus indissociables. Dans un tel

contexte, les pays sont de plus en plus interdépendants et ont de plus en plus d'intérêts communs. La Chine a toujours plaidé pour que la communauté internationale adopte un nouveau concept de sécurité fondée sur la confiance mutuelle, l'intérêt mutuel, l'égalité et la coordination, et s'emploie avec tous ses membres à relever les divers défis en matière de sécurité et à régler les différends par des moyens diplomatiques et pacifiques, afin de créer un environnement international et régional stable et pacifique en matière de sécurité, qui soit propice au processus de maîtrise multilatérale des armements et de non-prolifération.

La Chine s'acquitte scrupuleusement de ses obligations en matière de désarmement nucléaire et continue de promouvoir activement et de contribuer de manière singulière aux initiatives internationales de désarmement nucléaire et de non-prolifération. La Chine est favorable à l'interdiction complète et à la destruction totale des armes nucléaires, et mène une stratégie nucléaire strictement d'autodéfense. Concernant la mise au point d'armes nucléaires, la Chine a toujours exercé la plus grande retenue. Elle n'a jamais pris et ne prendra jamais part à une course aux armements nucléaires sous quelque forme que ce soit, et maintiendra sa capacité nucléaire au niveau minimum requis pour sa sécurité nationale.

La Chine adhère à la politique de non-recours en premier aux armes nucléaires, quels que soient le moment et les circonstances, et elle s'est engagée sans équivoque et sans condition à ne pas recourir à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires contre les États non dotés de l'arme nucléaire ou les zones exemptes d'armes nucléaires.

La Chine est d'avis qu'il faut encourager activement le processus international de désarmement nucléaire dans le but de maintenir une stabilité stratégique mondiale et de garantir un niveau de sécurité non diminué pour tous. Les pays ayant les plus grands arsenaux nucléaires doivent continuer de procéder à des réductions drastiques et substantielles de leurs arsenaux.

La Chine souhaite l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et poursuivra ses efforts en ce sens. La Chine va tenir son engagement d'observer un moratoire sur les essais nucléaires.

La Chine espère que la Conférence du désarmement à Genève parviendra sans tarder à un consensus sur son programme de travail, afin de débiter

ses travaux de fond dès que possible, notamment ceux relatifs à la conclusion d'un traité multilatéral et non discriminatoire sur l'arrêt de la production de matières fissiles, dont la mise en œuvre devra être internationalement et effectivement vérifiable.

La Chine appuie le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et espère que toutes les parties appliqueront les décisions issues des Conférences d'examen de manière globale et équilibrée. La Chine a activement participé aux conférences organisés par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité sur la mise en œuvre du TNP et poursuivra ses efforts à la tête du groupe de travail des cinq membres permanents chargé d'élaborer un glossaire agréé des définitions des termes clefs dans le domaine nucléaire.

La Chine est fermement opposée à la prolifération des armes nucléaires. Elle est favorable au respect et au renforcement du régime de non-prolifération nucléaire, et préconise l'adoption de solutions pacifiques aux questions nucléaires régionales grâce au dialogue et à la négociation.

Maintenir la paix et la stabilité sur la péninsule coréenne et en Asie du Nord-Est est dans l'intérêt commun de la communauté internationale. La Chine appelle instamment les parties concernées à rester calmes, à faire preuve de retenue et à éviter de prendre des mesures susceptibles de conduire à une nouvelle escalade de la situation. La Chine demande à toutes les parties de poursuivre leurs efforts de dénucléarisation dans la péninsule, dans le cadre des pourparlers à six pays. La Chine déploiera des efforts sans relâche à cette fin.

La Chine continue de croire que le dialogue et la coopération sont la seule façon de parvenir à un règlement satisfaisant du problème nucléaire iranien. Les parties concernées doivent poursuivre sur la voie du dialogue et de la négociation. Afin de faire rapidement des progrès, elles doivent répondre aux préoccupations de part et d'autre, aplanir peu à peu les divergences et élargir leur terrain d'entente en renforçant la confiance mutuelle. La Chine est prête à continuer de jouer un rôle constructif à cette fin.

La Chine a toujours été en faveur de mesures de confiance concrètes dans le domaine de la maîtrise des armes classiques, et elle s'efforce en permanence de promouvoir les processus de désarmement internationaux et régionaux en la matière et de recenser

les mesures de confiance envisageables. La Chine est attachée à la transparence et à la confiance dans le domaine de la maîtrise des armes classiques et elle a pris une part active au Registre des armes classiques des Nations Unies et au Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires. La Chine approuve les ajustements au Registre qu'impose l'évolution de la situation internationale et régionale en matière de sécurité, tout en prenant en compte les préoccupations de l'ensemble des parties. L'une des tâches les plus urgentes est d'améliorer la couverture du Registre, c'est-à-dire d'accroître le nombre de pays qui y participent.

La Chine attache une grande importance à la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, et applique scrupuleusement le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. La Chine a adopté une série de textes législatifs et de mesures de répression, de renforcement des capacités et d'encouragement des échanges d'information et de la coopération au niveau international qui ont donné des résultats remarquables. La Chine a participé de manière constructive à la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action, qui a eu lieu en 2012, et a contribué de façon positive à la réussite de la Conférence.

Le dispositif multilatéral en place pour le désarmement, à savoir la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement, a été créé à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et a contribué de manière considérable à la préservation de la paix mondiale et à la promotion du processus de maîtrise des armements au cours des dernières décennies. En tant qu'unique organe délibérant spécialisé de ce dispositif, la Commission du désarmement joue un rôle important pour ce qui est de définir les priorités de l'ordre du jour des négociations multilatérales sur le désarmement. La Chine espère que les États Membres envisageront le rôle et le statut de la Commission du désarmement d'un point de vue rationnel et pratique, et qu'ils travailleront avec pragmatisme pour permettre à cet organe délibérant d'aller de l'avant.

Récemment, S. E. M. Xi Jinping, le Président chinois nouvellement élu, a rappelé au douzième Congrès populaire national que la Chine suivra résolument la voie du développement pacifique et continuera de s'employer aux côtés des autres pays à défendre la noble

cause de la paix et du développement humain. Nous sommes disposés à unir nos forces avec d'autres États pour promouvoir le processus multilatéral de maîtrise des armements en vue de faire de nouvelles avancées en faveur de la paix et de la stabilité mondiales.

M. Moktefi (Algérie) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous présenter les vives félicitations de la délégation algérienne pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement. Ma délégation n'a point de doute que, sous votre active direction, la Commission sera en mesure de réaliser des progrès significatifs. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau de la Commission ainsi qu'aux Présidents des Groupes de travail. Je voudrais de même exprimer notre sincère appréciation à l'Ambassadeur, M. Enrique Román-Morey, Représentant permanent du Pérou, qui a réussi, grâce à ses efforts inlassables, à faire que la Commission adopte les questions de son ordre du jour retenues pour le présent cycle triennal.

La délégation algérienne s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique, respectivement par les représentants de l'Indonésie et du Nigéria, à la 330^e séance de la Commission.

Ma délégation voudrait réaffirmer le rôle central de l'ONU en tant que cadre multilatéral universel pour l'examen des questions de désarmement. À ce titre, elle est convaincue de l'importance de la revitalisation des mécanismes multilatéraux de désarmement. C'est pourquoi l'Algérie n'a jamais ménagé le moindre effort pour la relance effective de la Conférence du désarmement, qui est la seule instance multilatérale de négociation sur les questions de désarmement.

Dans ce cadre, l'Algérie accorde une importance particulière à la Commission du désarmement. Elle joue en effet un rôle irremplaçable en tant qu'organe de réflexion et de proposition. Ses attributions offrent ainsi aux États Membres l'occasion de mener des délibérations approfondies et d'examiner toute question relative au désarmement, dont le désarmement nucléaire.

Dans la perspective de mettre fin à l'incapacité de la Commission, depuis plus d'une décennie, d'adopter par consensus des recommandations concrètes il est impératif que tous les États Membres saisissent ensemble cette nouvelle occasion pour insuffler, sous votre présidence, l'élan nécessaire à nos délibérations en faisant preuve d'un véritable esprit de coopération

et de compréhension mutuelle. Il convient cependant de souligner que les raisons de blocage de la Commission sont dues essentiellement au manque de volonté politique.

En tant qu'organe unique spécialisé de délibérations dans le cadre de l'architecture multilatérale de désarmement des Nations Unies, la Commission du désarmement peut, quand toutes les conditions sont réunies, assumer pleinement son rôle. La Commission pourrait dès lors affirmer son leadership, comme cela fut le cas en 1999, et apporter sa contribution à la réactivation des mécanismes de désarmement de l'ONU.

La présente session de fond de la Commission revêt par conséquent une importance toute particulière du fait qu'elle intervient au milieu du cycle triennal. En effet, cette session doit permettre la poursuite des discussions entamées l'an dernier sur les questions de désarmement et de non-prolifération nucléaires, ainsi que sur les mesures de confiance pratiques dans le domaine des armes conventionnelles. Ces délibérations devraient susciter une dynamique positive qui aboutirait à la prochaine session, au terme du cycle, à la formulation de recommandations concrètes.

À la veille de la réunion de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à Genève, pour examiner l'état de mise en œuvre du plan d'action adopté en 2010 (NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)), l'Algérie réitère sa position de principe sur l'objectif ultime du TNP, qui est l'élimination totale des armes nucléaires. L'engagement effectif et continu de l'ensemble de la communauté internationale, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, est indispensable pour la réalisation de cet objectif. L'existence même des armes nucléaires constitue un danger permanent pour l'humanité tout entière, que la persistance des doctrines militaires de certains États nucléaires tend à perpétuer.

Il est donc important que les États dotés d'armes nucléaires se conforment à l'article VI du TNP et aux engagements contractés par ces États lors des Conférences d'examen de 1995, de 2000 et de 2010. Les mesures de désarmement devraient être menées à cet égard conformément aux principes de transparence, de vérifiabilité et d'irréversibilité.

Si la non-prolifération nucléaire constitue l'un des piliers du TNP, elle doit aller de pair avec l'application des autres dispositions du Traité, notamment l'article IV

sur le droit des États à la recherche, au développement et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'Algérie considère en effet que seule une approche équilibrée et qui assure une mise en œuvre effective et continue des trois piliers du TNP, qui se soutiennent et se renforcent mutuellement, permettra de promouvoir cet instrument international en vue d'atteindre son objectif ultime.

Dans cette perspective, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles revêtent un caractère prioritaire. Il en est de même pour ce qui est de la conclusion d'un instrument international juridiquement contraignant par lequel les États dotés d'armes nucléaires accorderaient des garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires.

Dans ce contexte, en vue d'aboutir à l'élimination complète des armes nucléaires, l'Algérie tient à souligner la nécessité de commencer les négociations relatives à une convention sur les armes nucléaires. Dans cette optique, la délégation algérienne se félicite de la tenue en septembre prochain d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée au désarmement nucléaire. Les débats à cette occasion entre les États Membres vont représenter sans nul doute une contribution importante sur la voie de la réalisation du but ultime, l'élimination totale des armes nucléaires.

Il convient de rappeler l'exigence de l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, qui serait de nature à faire avancer la cause du désarmement nucléaire et à préserver la paix et la stabilité dans cette région. La concrétisation de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient en tant qu'engagement de la communauté internationale revêt pour l'Algérie une dimension prioritaire. C'est pourquoi la délégation algérienne ne peut qu'exprimer sa profonde préoccupation devant le retard pris dans la mise en œuvre de ladite résolution.

Ma délégation tient de même à faire part de sa grave déception devant le fait que la conférence sur l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires n'a pas pu se réunir à la date prévue. La non-convocation de cette conférence à la date convenue constitue une violation de l'accord collectif des États parties contenu dans le document final de Conférence d'examen du TNP de 2010. L'Algérie exhorte donc le Secrétaire général des Nations Unies et les trois

coauteurs de la résolution de 1995, en consultations et coordination étroites avec les États de la région, à convoquer sans tarder ladite conférence.

La délégation algérienne voudrait enfin vous réitérer, Monsieur le Président, sa volonté et disponibilité à collaborer de manière constructive avec vous et avec l'ensemble des délégations pour assurer le plein succès de cette présente session de la Commission du désarmement.

M^{me} Adhikari (Népal) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux autres orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement à sa session de 2013, et féliciter également les autres membres du Bureau pour leur élection. Ma délégation est certaine que, sous votre direction compétente, les travaux de la Commission seront fructueux. Ma délégation vous assure de son entière coopération dans l'exécution de vos responsabilités. Je tiens également à dire toute mon appréciation à l'Ambassadeur, M. Enrique Román-Morey, du Pérou, pour sa contribution en 2012. Je remercie également M^{me} Angela Kane, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, pour sa déclaration ce matin (voir A/CN.10/PV.330).

Le Népal s'associe à la déclaration faite à la 330^e séance de la Commission par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Commission du désarmement a un rôle fondamental à jouer dans les affaires de désarmement. Elle a pour mandat de formuler des politiques, des principes et des directives et d'adopter des recommandations sur les principales questions du désarmement. La Commission du désarmement a réussi à obtenir de nombreux résultats concrets en formulant des principes, des directives et des recommandations qui font consensus sur tout un éventail de questions. Mais cette dernière décennie n'a guère été satisfaisante, nos délibérations à la Commission n'ayant produit aucun résultat concret.

Nous savons tous que le désarmement n'est pas un choix. C'est un impératif de sécurité, car la paix et la sécurité mondiales résident dans la prospérité collective, et non pas dans une course aux armements. Un monde pacifique et stable sera impossible tant que subsisteront la pauvreté et la faim, la maladie et la disparité dans le monde. De plus, il existe le danger constant que des armes de destruction massive tombent entre les mains de terroristes et d'extrémistes radicaux.

Il y a moins de 60 ans, il n'y avait pas d'armes nucléaires dans le monde. Aujourd'hui, le monde dispose d'un vaste stock d'armes nucléaires qui pourraient détruire la civilisation humaine tout entière. Le monde ne sera pas sûr tant que les États dotés d'armes nucléaires ne renonceront pas à leur arsenal nucléaire. Les dépenses militaires n'ont jamais cessé d'augmenter, année après année. La production, le transfert et le commerce d'armes classiques, dont les armes légères et de petit calibre, ont été multipliés.

De nombreux pays rongés par des conflits sont les principales victimes des armes légères et de petit calibre. Le désarmement et la non-prolifération nucléaires sous tous leurs aspects sont indispensables au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Le Népal adhère à un désarmement complet couvrant toutes les armes de destruction massive, notamment les armes biologiques, chimiques, nucléaires et radiologiques, selon un calendrier déterminé. Nous appuyons également la non-prolifération des armes légères et de petit calibre, tout en maintenant que chaque État a le droit légitime de se procurer de telles armes pour se défendre.

En tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, le Népal estime que ces traités constituent le fondement du régime de non-prolifération nucléaire. Nous soulignons la nécessité d'universaliser ces instruments. Selon nous, les trois piliers du régime de désarmement nucléaire – désarmement nucléaire, non-prolifération et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – revêtent une importance égale et sont complémentaires. Il importe donc de préserver pleinement leur inviolabilité. Nous estimons également que l'objectif ultime de la communauté internationale, tel que défini à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, doit être de parvenir à un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

De même, en corollaire au désarmement nucléaire, l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un autre élément critique du processus de désarmement nucléaire. Dans le même ordre d'idées, l'adoption d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles demeure une étape absolument essentielle sur la voie du désarmement nucléaire mondial. Nous nous opposons fermement au déploiement d'armes dans l'espace et appuyons la

création de zones exemptes d'armes nucléaires dans les nombreuses régions du monde, car cette démarche est essentielle en vue de donner un sens véritable au désarmement.

L'ONU doit jouer un rôle de facilitateur en tant qu'enceinte véritablement mondiale qui œuvre au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons utiliser pleinement l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et les autres organes – notamment l'Agence internationale de l'énergie atomique, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement – au sein desquels les États Membres peuvent élaborer une démarche commune en vue d'appliquer les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements.

De même, d'autres mécanismes de l'ONU, notamment les centres régionaux pour le désarmement et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, doivent être mobilisés afin de contribuer aux efforts que déploient les États Membres pour réaliser le désarmement. Les centres régionaux doivent jouer un rôle important à cet égard. En tant que pays hôte du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, le Népal estime que les engagements unilatéraux, bilatéraux et régionaux sont les fondements du processus de désarmement mondial.

Le Népal attache une grande importance à des négociations multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération qui promeuvent l'appropriation collective, les délibérations et la responsabilité des actions conjointes. L'heure est venue d'élargir et d'approfondir la collaboration entre États en vue de renforcer la confiance et la stabilité, permettant ainsi aux États de débloquer des ressources précieuses pour développer les biens communs planétaires.

M. Khalil (Égypte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies à sa session de fond de cette année. Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau de leur élection, de même que les Présidents des Groupes de travail. Je vous assure du plein appui et de la coopération de ma délégation.

En premier lieu, je m'associe aux déclarations prononcées à la 330^e séance de la Commission du

désarmement par les représentants de l'Indonésie et du Nigéria, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/CN.10/PV.330).

Je vais axer mon propos sur trois questions principales, à savoir la contribution de la Commission du désarmement au mécanisme multilatéral pour le désarmement et les tâches confiées aux Groupes de travail, à savoir « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires » et « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ».

L'Égypte est fermement convaincue du potentiel de la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant chargé de formuler des recommandations sur les questions critiques dans le domaine du désarmement. La Commission doit développer les idées nouvelles et servir de rampe de lancement pour les nouvelles initiatives. Elle doit également nous permettre de poursuivre le débat sur les questions en suspens pour tenter de rapprocher les positions et de parvenir à un consensus.

De nombreuses idées simples pourraient permettre de renforcer le caractère unique de la Commission du désarmement au sein du mécanisme multilatéral pour le désarmement. Nous avons proposé un certain nombre de ces idées pour tenter de renforcer la capacité de la Commission à utiliser les vastes connaissances qu'elle a cumulées au fil des ans. À cet égard, je suggère de créer un portail permettant d'accéder à l'ensemble des anciennes propositions et anciens documents de travail qui ont fait l'objet de délibérations à l'occasion de sessions précédentes. Ce portail nous permettrait de constituer une mémoire institutionnelle intellectuelle de la Commission et de nous appuyer sur les débats précédents. Tel serait le cas même lorsque la Commission n'est pas parvenue à un consensus lors des sessions précédentes – ce qui est malheureusement trop souvent le cas depuis trop longtemps. Une autre idée consiste à organiser, en marge des réunions de la Commission, des événements parallèles qui pourraient permettre d'expérimenter de nouvelles idées et de partager des conclusions avec la Commission. Ce ne sont que de simples idées, mais elles promettent d'insuffler une certaine énergie à la Commission en vue de renforcer son efficacité.

Pour que la Commission du désarmement puisse être à même de concrétiser son potentiel, les États Membres doivent mobiliser la volonté politique

nécessaire pour utiliser cet important mécanisme afin de promouvoir la cause du désarmement. Ceci s'applique en particulier aux tâches confiées aux deux Groupes de travail. Lorsque nous nous penchons sur la question des « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires », nous devons tous être conscients du fait que le désarmement nucléaire a été la principale priorité définie à l'occasion de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Elle ne se reflète pas suffisamment dans les travaux du mécanisme multilatéral pour le désarmement.

La Conférence du désarmement reste dans l'impasse du fait de l'absence de volonté politique. Cependant, cette année, l'ONU va être témoin d'une importante initiative, qui a été portée à l'attention de l'Assemblée générale par le Mouvement des pays non alignés. La convocation d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, le 26 septembre, devrait permettre de galvaniser l'appui et de mobiliser la volonté politique nécessaires pour seconder l'action mondiale en faveur du désarmement nucléaire. Compte tenu du rôle délibérant de la Commission du désarmement, nous espérons que le Groupe de travail I proposera des idées créatives et concrètes en vue d'élaborer un programme échelonné d'élimination complète des armes nucléaires, lesquelles idées pourront ensuite, dans le cadre de la réunion de haut niveau, être soumises à l'approbation des chefs d'État et de gouvernement.

Il est tout aussi important que le Groupe de travail souligne la nécessité de mettre en œuvre les engagements multilatéraux dans le domaine du désarmement nucléaire. À cet égard, il n'existe pas de priorité plus élevée que la nécessité de respecter les délais fixés dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 (NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)). Le premier délai concerne la convocation en 2012 d'une conférence en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, délai qui n'a pas été respecté. Le non-respect des engagements pris en 2010 remet en question le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En dépit du fait que tous les États de la région sauf un ont confirmé leur participation, la conférence n'a pu se tenir à la date convenue. La Ligue des États arabes ne cesse d'exhorter les parties chargées de convoquer la conférence à respecter leurs engagements. C'est le seul moyen de rétablir la crédibilité du régime de non-prolifération

et de garantir le succès du cycle d'examen de 2015. L'Égypte suit de près l'évolution de la situation à cet égard et agira en conséquence. Cette question doit occuper la place qui lui revient à l'ordre du jour de la Commission. Nous espérons que les conclusions du Groupe de travail proposeront des moyens de garantir la mise en œuvre des engagements pris à la Conférence d'examen de 2010.

La question des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques est aujourd'hui d'autant plus importante compte tenu de l'issue de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes. Tout processus qui vise à renforcer véritablement la confiance doit permettre de régler les questions suivantes.

Premièrement, s'agissant de la surproduction et des stocks toujours plus importants d'armes classiques qui se trouvent entre les mains des principaux exportateurs et producteurs d'armes, il ne faut ménager aucun effort pour soumettre la production et les stocks dans les principaux pays producteurs d'armes à un contrôle international.

Deuxièmement, une responsabilité internationale mutuelle est la seule garantie contre une exploitation abusive du déséquilibre existant entre les principaux producteurs d'armes et le reste du monde.

Troisièmement, s'agissant de déjouer les menaces prolongées à la paix et à la sécurité internationales, il n'existe pas de menace plus grande à la paix et à la stabilité, au droit international, au droit international humanitaire, au droit international des droits de l'homme et aux principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies que les crimes d'agression et d'occupation étrangère. La Commission du désarmement a un rôle fondamental à jouer pour élaborer des mesures de confiance, au-delà de l'emploi du mot au sens traditionnel, auquel on recourt souvent, pour restreindre le programme de travail et protéger l'interprétation étroite qu'en donne une poignée de pays privilégiés.

Nous avons présenté un certain nombre d'idées qui reflètent notre désir de sortir des sentiers battus concernant les questions les plus marquantes du programme multilatéral de désarmement. Ce faisant, nous espérons rendre la Commission du désarmement mieux adaptée, en permettant une réflexion libre et ouverte qui soit pertinente et opportune par rapport à d'autres processus. Cette fertilisation croisée permettra

d'améliorer l'influence de la Commission sur le reste du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, une tâche que nous serons assurément en mesure de mener à bien.

M^{me} Abdullah (Iraq) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je tiens à dire combien nous nous félicitons de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement à sa session de fond de 2013. Nous félicitons également les autres membres du Bureau. Nous vous souhaitons à tous plein succès. Nous sommes convaincus que, grâce à votre expérience et à votre compétence, Monsieur le Président, nous œuvrerons à la réussite de la session.

Ma délégation appuie la déclaration faite à la 330^e séance de la Commission par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/CN.10/PV.330).

Ma délégation souhaite réaffirmer l'importance du rôle de la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement. La Commission permet des délibérations approfondies sur le désarmement et a déjà formulé des recommandations à cet égard.

Mon gouvernement affirme que la prévention de la prolifération des armes nucléaires ne pourra se faire que si tous les États adhèrent au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et s'ils placent leurs installations et programmes sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour veiller à ce qu'ils soient utilisés à des fins pacifiques. En outre, la mise en œuvre du protocole additionnel de l'AIEA encourage les États à renforcer le rôle de l'AIEA en matière de vérification.

À cet égard, le 9 octobre 2012, le Conseil des représentants de l'Iraq a adopté une loi sur la ratification de l'adhésion du pays au TICE. Le 24 octobre 2012, nous avons ratifié le Protocole additionnel annexé aux accords de garanties généralisées de l'AIEA, portant ainsi le nombre d'États parties au Traité à 119. Mon pays réaffirme l'importance de reprendre les négociations sur un traité général sur les armes nucléaires et sur des arrangements juridiquement contraignants concernant les assurances négatives de sécurité afin de faire en sorte que les États dotés d'armes nucléaires ne recourent pas à la menace d'armes nucléaires contre les États parties au TNP non dotés d'armes nucléaires. Ma délégation

réaffirme également que la seule garantie contre la non-prolifération des armes nucléaires est la mise en œuvre intégrale et non sélective du TNP.

L'Iraq réaffirme l'importance de renoncer aux armes nucléaires. En suivant notre propre exemple, nous avons pris toutes les mesures nécessaires à l'adoption par les États du statut d'État exempt d'armes nucléaires, en particulier au Moyen-Orient. À cet égard, ma délégation réaffirme l'importance stratégique du Moyen-Orient. La création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette partie du monde est essentielle pour renforcer la sécurité régionale et internationale et instaurer des mesures de confiance entre les États de la région. À cet égard, nous déplorons le report de la conférence de 2012 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, qui devait avoir lieu à la fin de l'année dernière à Helsinki. Nous appelons les États qui étaient chargés d'organiser cette conférence, conformément au Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 (NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)), y compris les États du Moyen-Orient et les États dépositaires, à savoir les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la Fédération de Russie, de tenir cette année une conférence spécialisée sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires, à laquelle participeront les États de la région.

Les préparatifs pour la tenue de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015 allant bon train, en particulier s'agissant de la mise en œuvre des autres engagements contenus dans le programme d'action adopté en 2010, il importe aussi de n'épargner aucun effort pour faire de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires un succès. Cela aura une incidence positive sur la sécurité et la stabilité de la région et nous rapprochera de l'objectif ultime, à savoir l'instauration et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ma délégation réaffirme combien il est important que l'Organisation des Nations Unies, et en particulier le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, jouent un rôle actif pour veiller à ce que la conférence ait lieu.

Des mesures concrètes et efficaces dans le domaine des armes classiques sont également importantes. Des efforts d'ensemble pour régler certaines questions de désarmement, en particulier s'agissant des armes légères et de petit calibre, sont importants également, tout comme le sont les initiatives visant à prévenir l'accumulation de quantités excessives d'armes, qui nuirait à la sécurité régionale

et internationale, entraînant ainsi des conséquences désastreuses pour le développement économique, social et humain. Ma délégation souligne l'importance des directives adoptées par la Commission du désarmement visant à limiter les armes classiques et à débarrasser le monde des quantités excessives d'armes, tout en reconnaissant les intérêts légitimes des États à posséder des armes pour leur légitime défense.

Mon gouvernement attache une grande importance aux mesures de confiance. Nous avons mis en place une commission nationale sur les armes classiques et avons désigné une personne responsable de la gestion des armes légères et de petit calibre. En outre, le 15 octobre 2012, le Conseil des représentants a adopté la Convention sur les armes à sous-munitions. Il a également adopté une loi autorisant l'adhésion de l'Iraq à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel.

Je tiens à souligner que mon gouvernement est en passe d'adopter des mesures juridiques autorisant l'adhésion de l'Iraq à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. En outre, dans le cadre de nos efforts visant à neutraliser les mines et les restes explosifs de guerre qui ont été plantés dans le cadre des politiques inhumaines et irresponsables du régime précédent, notre gouvernement, en coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement, met en place un programme d'action impliquant la participation d'un grand nombre de ministères dans l'optique de nous débarrasser de ces armes, de fournir une assistance aux victimes et d'œuvrer à leur réinsertion dans la société.

Enfin, nous sommes prêts à prendre toutes les mesures possibles pour coopérer avec vous, Monsieur le Président, en vue d'arriver à des conclusions et de formuler des recommandations qui prendraient en considération les préoccupations de tous les États Membres afin que des progrès similaires puissent être réalisés dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

M. Koller-Lenhardt (Autriche) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Commission du désarmement pour sa session de fond de 2013. Après le bon départ pris l'an dernier, sous la présidence stimulante de l'Ambassadeur Román-Morey, du Pérou, nous sommes pleinement confiants, Monsieur le Président, que sous votre direction cette

année, la Commission poursuivra ses délibérations sur les deux points inscrits à son ordre du jour d'une manière constructive, en vue de parvenir à un consensus sur des recommandations qui seront finalement retenues dans le cadre du cycle triennal actuel.

Compte tenu du mandat spécifique de la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant et organe subsidiaire de l'Assemblée générale qui travaille sur la base du principe du consensus, comme indiqué au paragraphe 118 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2), l'Autriche encourage les délégations à se concentrer sur les éléments potentiels de recommandations qui soient acceptables pour l'ensemble des membres des Nations Unies. La question du désarmement étant prioritaire pour l'Autriche dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, permettez-moi de faire quelques remarques additionnelles à la suite de la déclaration faite ce matin par l'observateur de l'Union européenne (voir A/CN.10/PV.330).

Dans le cadre de l'Organisation, nos efforts collectifs en faveur du désarmement sont directement guidés par le paragraphe 1 de l'article 11 de la Charte des Nations Unies. Dans cet esprit, l'Autriche s'est portée coauteur de la résolution 65/93, en 2010, à la suite de la réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement. En 2011 et 2012, l'Autriche, la Norvège et le Mexique ont pris une initiative qui a abouti à l'introduction de la résolution 67/56, sur la reprise des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, qui a été adoptée à une forte majorité des trois quarts. Le groupe de travail à composition non limitée créé par cette résolution a tenu sa session d'organisation à Genève le mois dernier. Nous comptons sur la poursuite de l'engagement constructif de l'ensemble des membres dans les mois à venir. De même, l'Autriche attend avec impatience la réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire que l'Assemblée générale tiendra le 26 septembre à New York.

Aujourd'hui, nous constatons une prise de conscience croissante entre les États et la société civile du fait que le débat sur les armes nucléaires peut et doit aller au-delà de la portée limitée des concepts de sécurité militaire. En raison des effets mondiaux catastrophiques découlant de l'utilisation potentielle d'armes nucléaires, il faut mettre davantage

l'accent sur la prise en compte de leurs conséquences humanitaires, économiques et écologiques. D'un point de vue juridique, nous devons sans cesse nous rappeler la conclusion unanime contenue dans l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* (voir A/51/218) de 1996, qui indiquait clairement l'obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

En 2008, le Secrétaire général a présenté une proposition en cinq points sur le désarmement nucléaire, ce qui, à notre avis, offre des conseils pertinents pour la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Dans ce contexte, le Secrétaire général a également mis en garde contre la doctrine contagieuse de la dissuasion nucléaire, une approche qui rend la non-prolifération plus difficile, ce qui entraîne à son tour de nouveaux risques d'utilisation d'armes nucléaires. Selon le raisonnement du Secrétaire général, le concept de dissuasion nucléaire se révèle être un catalyseur d'insécurité pour tous, y compris les puissances nucléaires.

Il convient de souligner que la majorité des membres des Nations Unies a déjà interdit catégoriquement les armes nucléaires en créant des zones exemptes d'armes nucléaires. La Commission du désarmement a contribué à cet objectif en élaborant un texte de consensus en 1999 sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région concernée. Compte tenu du lien intrinsèque entre le désarmement nucléaire et la non-prolifération, l'Autriche estime que le point de l'ordre du jour intitulé « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires », assigné au Groupe de travail I, est tout à fait d'actualité et plus qu'opportun.

En raison des risques potentiellement incontrôlables inhérents à l'utilisation de l'énergie nucléaire, que ce soit à des fins énergétiques pacifiques ou pour des engins explosifs militaires, une loi constitutionnelle en Autriche interdit catégoriquement les armes et les installations nucléaires dont l'objectif est de produire de l'énergie par fission nucléaire dans le pays. Cette position a été réitérée au plus haut niveau politique par le Président fédéral de l'Autriche lors du sommet du Conseil de sécurité sur la non-prolifération nucléaire, le désarmement et la sécurité, le 24 septembre 2009, qui a eu lieu dans le contexte de l'adoption de la

résolution 1887 (2009) (voir S/PV.6191). Ma délégation a expliqué notre position sur la question en détail l'année dernière dans le Groupe de travail I, sur le désarmement nucléaire. Je voudrais donc simplement rappeler que l'Autriche reconnaît pleinement le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, mais ne souscrit pas à son utilisation pour la production d'électricité. Cette position de principe sera celle de notre délégation tout au long du cycle triennal actuel et au-delà, conformément à la politique que nous poursuivons dans d'autres forums pertinents.

En ce qui concerne les armes classiques, la communauté du désarmement vient d'achever d'intenses négociations dans le cadre de la Conférence finale des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes. Le Président de la Conférence fera rapport à l'Assemblée générale demain. L'Autriche espère une finalisation rapide et fructueuse de ce processus important. Dans ce contexte, il est intéressant de noter que le préambule du projet de traité qui doit être adopté fait référence aux directives relatives aux transferts d'armes internationaux élaborés par la Commission du désarmement en 1996. Cela montre le potentiel qu'a la Commission du désarmement d'envisager et de formuler des recommandations conformément à son mandat sur divers problèmes liés au désarmement, lesquelles recommandations pourraient éventuellement contribuer à la création d'autres instruments. Le point de l'ordre du jour, « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques », inscrit au programme de travail du Groupe de travail II, est donc un sujet digne d'être dûment examiné. Dans ce contexte, l'Autriche espère que le document de travail de l'Union européenne mentionné ce matin sera considéré comme une contribution constructive à nos délibérations collectives.

L'Autriche note avec grande satisfaction le ton constructif avec lequel de nombreuses délégations se sont adressées à la Commission aujourd'hui. Comme vous, Monsieur le Président, et la Haut-Représentante l'avez souligné à juste titre, des progrès sont possibles si nous cherchons à trouver un terrain d'entente où le consensus est réalisable. Permettez-moi de conclure en soulignant que l'Autriche, en tant que délégation auprès de la Commission du désarmement et que membre de son Bureau, fera tout son possible pour contribuer au succès de nos délibérations collectives.

M. Ri Tong II (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur

le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement. Nous espérons que sous votre direction compétente, la présente session de fond sera couronnée de succès. Je m'associe à la déclaration prononcée à la 330^e séance de la Commission par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'année dernière, la Commission du désarmement a adopté l'ordre du jour pour son cycle triennal, mettant ainsi fin à trois années de paralysie. L'un des succès de la session de l'année dernière aura également été la réflexion que la Commission a menée sur la question des recommandations en vue de réaliser les objectifs du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires, qui est le premier point inscrit à son ordre du jour.

Le désarmement nucléaire demeure la question de désarmement la plus importante et la plus pressante, car il concerne directement la paix et la sécurité mondiales et la survie même de l'humanité. L'actuelle absence de progrès dans le domaine du désarmement nucléaire est due à la politique du bras de fer fondée sur le rôle croissant des armes nucléaires, qui sont fabriquées et perfectionnées avec vigueur et sans que les pays ne s'en cachent. En outre, le système mondial de défense antimissiles qui est en train d'être mis sur pied invite inévitablement à une course aux armements nucléaires entre les États dotés de l'arme nucléaire. Au fur et à mesure que cette réalité se déroule sous nos yeux, la perspective du désarmement nucléaire s'éloigne. Il est donc impératif que la Commission du désarmement porte une attention étroite à la demande formulée par les États non dotés de l'arme nucléaire qu'un traité en vue de l'élimination totale des armes nucléaires soit adopté. Et les recommandations de la Commission relatives au désarmement nucléaire devront dûment refléter cet aspect important.

La situation sur la péninsule coréenne est représentative de la nécessité pressante de réaliser le désarmement nucléaire mondial. La situation précaire liée au fait que la menace d'une guerre nucléaire pèse sur la péninsule coréenne est le fruit de la tactique de chantage de plus en plus utilisée par les États-Unis, la première puissance nucléaire. À cet égard, la délégation de la République populaire démocratique de Corée tient à clarifier sa position de la manière suivante.

Premièrement, la prétendue menace nord-coréenne et les soi-disant actes de provocation de la part de la Corée du Nord sur la péninsule coréenne sont

des notions qui sont volontairement répandues par les États-Unis, mais ne constituent ni plus ni moins qu'un sophisme ridicule qui revient exactement à dire que « l'esclave s'en prend au maître avec un nuage ».

La République populaire démocratique de Corée n'a fait aucune menace ni provocation, contrairement aux États-Unis. Le Sénat américain et ses disciples ont fait preuve d'une hostilité féroce en élaborant une résolution malhonnête du Conseil de sécurité imposant des sanctions contre mon pays, car ils n'acceptent pas le fait que nous ayons procédé l'année dernière au lancement pacifique d'un satellite et tentent donc de priver un État souverain de son droit légitime de lancer des satellites. Or, les États-Unis sont tristement connus pour être le premier pays au monde en termes de lancement de satellites militaires et de renseignement dans l'espace – territoire commun de l'humanité – et donc le principal responsable de la militarisation de l'espace. Aussi, contester ainsi le lancement d'un satellite par un autre pays témoigne-t-il d'un niveau d'impudence inégalé et constitue une provocation hors du commun. Face à cette situation, nous n'avons d'autre choix que d'effectuer un troisième essai nucléaire souterrain pour préserver la souveraineté et la sécurité de notre pays.

Mais, les États-Unis, bien qu'ils soient ceux qui nous ont poussés à effectuer ces essais nucléaires, ont porté ce fait à l'attention du Conseil de sécurité et s'en sont servi de prétexte pour rédiger une résolution imposant de nouvelles sanctions. Non contents d'en rester là, les États-Unis sont allés jusqu'à organiser de dangereux exercices militaires conjoints avec la Corée du Sud. Ces exercices, qui mobilisent plus de 200 000 soldats et différents types de vecteurs nucléaires stratégiques, ont débuté le 1^{er} mars et vont se poursuivre pendant deux mois. Surtout, pour la première fois dans l'histoire des exercices militaires conjoints, les États-Unis ont déployé des bombardiers B-2 Stealth en Corée du Sud, ce qui fait que nous sommes maintenant au bord d'une guerre nucléaire en raison de l'intensification de ce chantage nucléaire. Ces faits prouvent donc que ce sont les États-Unis qui se livrent à des provocations et à des menaces de guerre, dévoilant ainsi leur vrai visage qui est celui d'un cancer qu'il faut éliminer en réunifiant la Corée et en rétablissant la paix régionale.

Deuxièmement, les répliques militaires de notre pays ne sont que des mesures de légitime défense face aux provocations guerrières en provenance des États-Unis. Le 11 mars, la République populaire démocratique de Corée a annulé la Convention d'armistice de Corée

en réponse au déclenchement de l'opération à grande échelle « Key Resolve » par les États-Unis et la Corée du Sud le même jour. Par ailleurs, la République populaire démocratique de Corée a pris des mesures déterminantes en vue d'annuler le pacte de non-agression et la Déclaration commune sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne signés par la Corée du Nord et la Corée du Sud.

Parallèlement, le Commandement suprême de l'Armée populaire coréenne a mis en état d'alerte maximum toutes les unités d'artillerie de campagne, notamment les unités de lance-roquettes stratégiques et les unités d'artillerie de longue portée, qui sont conçues pour toucher les bases des États-Unis sur le territoire de ce pays, mais aussi à Hawaii et à Guam et dans d'autres zones opérationnelles dans le Pacifique, ainsi que des cibles ennemies en Corée du Sud et dans les environs. Ce faisant, la République populaire démocratique de Corée a ouvertement informé le Conseil de sécurité que la situation sur la péninsule coréenne était précaire du fait des provocations nucléaires des États-Unis et de la Corée du Sud, précisant que les relations intercoréennes avaient atteint le stade de l'état de guerre.

La situation précaire sur la péninsule coréenne est le produit de l'hostilité extrême des États-Unis, qui se manifeste notamment par leur rejet du droit légitime d'un État souverain de lancer un satellite et leur volonté de provoquer une guerre ouverte contre la République populaire démocratique de Corée. L'objectif des États-Unis est de désarmer la République populaire démocratique de Corée et de provoquer coûte que coûte un changement de régime. Or, il faudra bien que les États-Unis comprennent un jour que la République populaire démocratique de Corée n'est ni l'Iraq ni la Libye.

Tant que les États-Unis, la plus grande puissance nucléaire, continueront de nous menacer, nous n'abandonnerons pas cette épée toute puissante que sont les armes nucléaires et nous étendrons et renforcerons notre arsenal nucléaire en termes qualitatifs et quantitatifs jusqu'à ce que la dénucléarisation mondiale devienne réalité.

Hier, 31 mars, la réunion plénière du Comité central du Parti des travailleurs de Corée a défini une nouvelle stratégie pour œuvrer simultanément au développement économique et au renforcement de nos forces armées nucléaires afin de faire face à la situation actuelle. Cette stratégie constitue une approche révolutionnaire axée sur le peuple qui vise à consacrer

davantage d'énergie à l'économie nationale et au renforcement des forces armées nucléaires à des fins de légitime défense, et à rendre cette puissance nucléaire défensive infaillible, ce qui permettra d'avoir un État socialiste dynamique et puissant.

Les forces armées nucléaires de la République populaire démocratique de Corée sont la vie de la nation, et elles ne seront jamais abandonnées tant que la menace nucléaire impérialiste pèsera sur nous. Ces forces sont un trésor de notre pays unifié qui ne pourra jamais être acheté, même pour des milliards de dollars. La position de la République populaire démocratique de Corée en ce qui concerne les armes nucléaires est définie par le droit. L'Armée populaire coréenne va perfectionner ses méthodes et ses opérations de guerre dans tous leurs aspects, notamment pour ce qui est de la dissuasion et de la stratégie militaires, en accordant une attention particulière au rôle crucial des forces armées nucléaires, qui compléteront notre doctrine offensive nationale.

En tant qu'État responsable doté de l'arme nucléaire, la République populaire démocratique de Corée déploiera des efforts pour prévenir la prolifération nucléaire, garantir la paix et la sécurité en Asie et dans le reste du monde et faire en sorte que le monde soit dénucléarisé. La délégation de la République populaire démocratique de Corée estime qu'au titre du point de l'ordre du jour sur le désarmement nucléaire qui est actuellement à l'examen, il convient d'accorder une attention particulière aux profondes répercussions du chantage nucléaire auquel s'adonne la principale puissance nucléaire et de se réengager véritablement dans la voie de la dénucléarisation du monde.

M^{me} Mehta (Inde) (*parle en anglais*) : Nous tenons à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la session de fond de 2013 de la Commission du désarmement.

Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau de leur élection. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, du plein appui de ma délégation dans l'exercice de vos responsabilités. Je tiens également à faire savoir combien nous apprécions le travail accompli l'an dernier par le Président de la Commission du désarmement, ainsi que par les Présidents des deux Groupes de travail.

La délégation indienne s'associe à la déclaration faite ce matin par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous attachons une grande importance à la Commission du désarmement, qui est l'instance délibérante au sein de la triade du mécanisme de désarmement mise en place lors de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. À notre avis, la Commission joue un rôle unique en tant qu'organe délibérant spécialisé à composition universelle qui permet des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement. Nous ne saurions trop insister sur le rôle de cet organisme alors même que le programme de désarmement et le mécanisme de désarmement sont confrontés à de nombreux défis.

La Commission du désarmement offre aux États Membres la possibilité de progresser de manière collective sur des questions importantes relatives au désarmement, en apportant cohérence et consensus dans le débat sur le désarmement. Cela est extrêmement important si nous voulons relever les défis actuels en matière de sécurité. Nous continuons de croire en la valeur intrinsèque de cette instance, bien que nous soyons nous aussi déçus que la Commission du désarmement n'ait pas été en mesure d'adopter des recommandations de fond depuis plus de 10 ans. C'est à nous, États Membres, de prendre toute la mesure de la valeur que revêt la Commission du désarmement en accordant de l'importance à son travail et en faisant montre d'un plus grand engagement politique sur les questions relatives au désarmement.

Dans sa décision 52/492 de 1998, l'Assemblée générale a décidé que le désarmement nucléaire constituerait chaque année l'un des points de l'ordre du jour annuel de la Commission. Cependant, ce n'est qu'après de laborieuses délibérations que la Commission a pu adopter l'an dernier un ordre du jour pour le cycle de réunions 2012-2014, dont l'une des questions a trait au désarmement nucléaire. Deux questions sont donc pourtant actuellement inscrites à l'ordre du jour du présent cycle, sur lesquelles nous avons déjà largement débattu au cours des années précédentes. Nous estimons que les éléments sur lesquels des accords de fond ont été conclus entre les États Membres par le passé doivent être préservés.

À présent, nous tenons à formuler quelques considérations concernant les deux questions inscrites à l'ordre du jour cette année. Nous développerons plus avant nos positions lors des réunions des deux Groupes de travail au cours des trois prochaines semaines. Nous attachons une grande importance au point de l'ordre du jour intitulé « Recommandations en vue de réaliser

le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires ». L'élimination complète des armes nucléaires est un objectif auquel la communauté internationale aspire depuis longtemps. Dans sa toute première résolution 1 (I), adoptée à l'unanimité en 1946, l'Assemblée générale demandait l'élimination des armements nationaux, des armes atomiques et de toutes autres armes importantes permettant des destructions massives. Le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-10/2), adopté par consensus par la communauté internationale, accordait également la priorité absolue au désarmement nucléaire.

L'Inde attache la plus grande importance au désarmement nucléaire mondial, non discriminatoire et vérifiable – un principe qui recueille un appui interne fort et constant dans notre pays. L'Inde est convaincue que l'objectif du désarmement nucléaire peut être atteint grâce à un processus graduel étayé par un engagement universel et par un cadre multilatéral concerté, mondial et non discriminatoire. Il faut établir un dialogue constructif entre tous les États dotés d'armes nucléaires afin d'établir un climat de confiance et de réduire le rôle de ces armes dans les affaires internationales et les doctrines de sécurité. Dans le contexte international actuel, il est fortement recommandé de délégitimer progressivement les armes nucléaires. Les mesures visant à réduire le danger nucléaire découlant de l'utilisation accidentelle ou non autorisée d'armes nucléaires sont importantes à cet égard.

Les projets de résolution soumis par l'Inde à la Première Commission traduisent certaines des idées que je viens d'évoquer et qui ont recueilli l'appui d'un grand nombre d'États. Le document de travail que nous avons présenté à la Commission du désarmement en avril 2007, élaboré dans l'esprit du plan d'action de 1988 de Rajiv Gandhi, proposait également des mesures spécifiques, y compris un accord mondial sur le non-recours en premier aux armes nucléaires et une convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires. Nous pensons que la Commission du désarmement doit envoyer un message fort témoignant de la volonté de la communauté internationale d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire mondial, non discriminatoire et vérifiable. Les États Membres doivent mettre à profit cette instance pour intensifier le dialogue dans ce domaine. Nous pouvons faire montre de notre engagement en adoptant des recommandations consensuelles en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires.

Concernant le deuxième point de l'ordre du jour, intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques », je tiens à dire que l'Inde est favorable à des initiatives concrètes sur des mesures de confiance (MDC), qu'elles soient unilatérales, bilatérales, régionales ou internationales. Nous pensons que les MDC peuvent renforcer la confiance et améliorer la transparence afin de réduire au minimum les incompréhensions et les idées fausses, favorisant ainsi un environnement propice à la paix et la sécurité entre les États. L'Inde a pris plusieurs mesures de confiance à l'égard de ses pays voisins.

Nous pensons que le lancement d'un processus de renforcement de la confiance doit être décidé par chaque État en toute liberté et souveraineté. Le renforcement de la confiance doit être un processus graduel, et évoluer à un rythme qui sied à tous les États participants. Les MDC prises dans des régions données doivent prendre pleinement en compte les conditions politiques, militaires et autres qui prévalent dans les régions en question. Au plan régional, les MDC doivent être adoptées à l'initiative et avec l'accord des États de la région concernée. Lors de l'élaboration de mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, nous devons nous inspirer des directives relatives aux mesures de confiance que l'Assemblée générale a adoptées à sa quarante et unième session, sur recommandation de la Commission du désarmement.

Nous pensons qu'il va falloir accomplir une quantité importante de travail sur ce point de l'ordre du jour au cours de nos réunions de la Commission du désarmement, cette année et la prochaine. Les discussions menées l'année dernière sont restées superficielles, peut-être dans l'attente de l'issue des négociations sur un traité sur le commerce des armes et de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous pensons également que les discussions relatives aux mesures de confiance dans le domaine des armes classiques ne doivent pas être utilisées à des fins politiques ou pour promouvoir des instruments ne bénéficiant pas d'un appui universel.

Puisqu'il s'agit de la deuxième année du présent cycle de réunions de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, il est crucial que nous puissions adopter des recommandations de fond à la fin du cycle, l'année prochaine. Puisque nous

n'avons que deux questions inscrites à notre ordre du jour, contre trois au cycle précédent, il est possible de mener cette année un échange de vues approfondi sur tous les aspects des questions inscrites à l'ordre du jour. Nous nourrissons donc l'espoir de progresser dans nos travaux sous votre direction, Monsieur le Président.

M. Wensley (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies à sa session de fond de 2013. Nous tenons également à féliciter les membres de votre Bureau pour leur élection. Nous vous assurons du plein appui de l'Afrique du Sud. Nous exprimons également notre gratitude à l'Ambassadeur, M. Enrique Román-Morey, Représentant permanent du Pérou, pour les efforts inlassables qu'il a déployés en tant que Président de la Commission du désarmement l'année dernière.

L'Afrique du Sud s'aligne sur les déclarations faites ce matin par les représentants de l'Indonésie et du Nigéria, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique.

Le multilatéralisme, avec l'ONU et la Charte en son centre, est essentiel à nos efforts pour trouver des solutions durables aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. L'Afrique du Sud continue donc d'attacher une grande importance aux activités de la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral pour le désarmement.

S'agissant du point de l'ordre du jour relatif aux recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires, l'Afrique du Sud demeure préoccupée par la lenteur des progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire. Ma délégation tient à réaffirmer son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant que base du processus de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire. Étant le seul instrument international juridiquement contraignant qui fixe une norme universelle contre la prolifération des armes nucléaires, il contient l'engagement juridiquement contraignant pour les États dotés d'armes nucléaires d'éliminer leurs arsenaux nucléaires, tout en reconnaissant le droit inaliénable des États à produire de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous demeurons tout à fait déterminés à promouvoir le plein respect de toutes ses dispositions ainsi que leur application universelle.

Tout en saluant les progrès notables enregistrés sur la voie de la réalisation des objectifs de non-prolifération du Traité, nous sommes toujours préoccupés par l'absence d'avancées en matière de désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du Traité, en particulier compte tenu de l'engagement sans équivoque en faveur du désarmement nucléaire pris en 2000 par les États dotés d'armes nucléaires.

Pour l'Afrique du Sud, l'issue de la Conférence d'examen des États parties au TNP de 2010 revêtait donc une importance particulière. Le Document final de 2010 (NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)) réaffirme de manière significative la validité des accords conclus en 1995 et 2000, y compris l'engagement sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires. Ce document contient également un certain nombre de mesures importantes visant à atteindre notre objectif d'un monde libéré de la menace posée par les armes nucléaires.

L'Afrique du Sud continue d'appuyer la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres parties du monde, notamment au Moyen-Orient. Comme l'a déclaré le représentant de l'Indonésie ce matin au nom du Mouvement des pays non alignés, l'Afrique du Sud, qui est l'un des États non alignés parties au TNP, exprime sa profonde déception devant le retard pris dans la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et le report de la décision de la Conférence d'examen du TNP de 2010 sur la convocation d'une conférence pour créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous demandons aux organisateurs de tenir cette conférence de toute urgence.

La première réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015, qui a eu lieu l'année dernière, a assuré un démarrage en douceur au cycle d'examen. Il est impératif que nous fassions fond sur le succès de cette réunion, qui a jeté les bases permettant de voir si tous les États parties respectent les engagements pris dans le cadre du plan d'action de la Conférence d'examen de 2010, y compris les engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires d'accélérer les progrès concrets sur la voie du désarmement nucléaire.

En ce qui concerne notre point de l'ordre du jour sur les armes classiques relatif aux mesures de confiance concrètes, cette année est l'occasion pour le Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques des Nations Unies d'examiner

le fonctionnement du Registre et son éventuelle expansion. Nous pensons que la dynamique générée par le processus du Traité sur le commerce des armes sera matière à réflexion pour le travail du Groupe d'experts gouvernementaux et leur permettra d'assurer la pertinence de cet instrument dans le domaine du renforcement de la confiance. De même, nous croyons que l'examen par la Commission du désarmement de ce point de l'ordre du jour pourrait stimuler davantage le travail du Groupe.

S'agissant du processus sur le Traité sur le commerce des armes, nous sommes déçus que nos sept années de délibérations n'aient donné aucun résultat tangible à la fin de la semaine dernière, mais nous gardons bon espoir, tout n'est pas perdu. Si le texte du Traité sur le commerce des armes en date du 27 mars 2013 n'est pas parfait aux yeux de toutes les délégations, il constitue une bonne base pour un traité sur la réglementation des transferts d'armes conventionnelles. Dans le cadre de ce Traité, les États parties sont tenus de prendre un certain nombre de mesures concrètes au niveau national, renforçant ainsi les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.

Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, l'Afrique du Sud a eu l'honneur de présenter, au nom également de la Colombie et du Japon, le projet de résolution général sur les armes légères et de petit calibre, qui a fait suite à la deuxième Conférence – achevée avec succès – des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Nous croyons que, conjuguée aux mesures concrètes énoncées dans le Programme d'action des Nations Unies et à la présentation régulière des rapports nationaux, la résolution contribue également à renforcer la confiance entre les États dans le domaine des armes classiques.

Enfin, la Commission du désarmement est, depuis plusieurs années, incapable de faire des progrès. Nous espérons que toutes les délégations seront en mesure de faire montre de la volonté politique nécessaire et que nous serons à même de faire de réels progrès au cours de cette session.

M. AlAjmi (Koweït) (parle en arabe) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la présente session de la Commission du désarmement. Nous croyons fermement que, grâce à

vosre expérience et à votre sagesse, vous contribuerez à la réussite de nos travaux cette année. Nous profitons aussi de cette occasion pour dire que nous allons vous soutenir afin de vous aider à réaliser votre tâche. Nous félicitons également les membres du Bureau.

Nous souscrivons à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie, plus tôt aujourd'hui, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Koweït affirme une fois de plus l'importance de l'Organisation des Nations Unies et de son noble message, à savoir, le maintien de la paix et de la sécurité internationales malgré les nombreux défis qui jonchent notre chemin, dont la menace des armes nucléaires et autres armes de destruction massive qui font peser un véritable danger sur la paix et la sécurité internationales et sur l'humanité tout entière. C'est pourquoi nous avons adhéré aux conventions internationales pertinentes, telles que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous avons également adhéré à la Convention sur la notification rapide et au Protocole additionnel à l'Accord de garanties généralisées. Nous pensons que ces instruments, en particulier le Traité sur la non-prolifération, sont particulièrement importants dans le contexte du désarmement et de la paix et la sécurité internationales.

En ce qui concerne les trois principaux traités et leur examen équilibré et le droit des pays d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Koweït a signé l'ensemble des conventions, traités et protocoles. Au Koweït, nous ne produisons pas de telles armes. Nous plaçons notre confiance en l'humanité et aspirons à un monde exempt d'armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires. Nous visons des objectifs sociaux et politiques et cherchons à accroître les ressources nécessaires à leur réalisation.

Le monde est confronté à de sérieux problèmes. Il doit établir une coopération internationale et régionale. La situation économique et politique se détériore au Moyen-Orient en raison de la conjoncture actuelle et de la possession par Israël d'armes de destruction massive, au mépris de la communauté internationale. Nous appelons ce pays à adhérer au Traité sur la non-prolifération, comme l'exige la communauté internationale, et à placer ses armes sous l'inspection de l'AIEA.

Nous déplorons vivement cette situation et l'échec de l'initiative d'Helsinki qui visait à créer une zone exempte d'armes nucléaires conformément au Document final de la Conférence des États parties de 1995 chargée d'examiner le TNP (NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)). Nous appelons la communauté internationale à continuer à chercher à mettre en œuvre les résultats de cette Conférence afin de parvenir à des résultats concrets et à de vrais outils qui nous aideront, conformément aux principes énoncés en la matière depuis le début, à savoir mettre un terme aux armes nucléaires et aux armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Nous notons avec regret que la Conférence finale des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes n'a pas été en mesure de forger un consensus sur le texte présenté par le Président de la Conférence en mars. Nous tenons à féliciter le Président pour la compétence et la transparence avec lesquelles il a dirigé les travaux de la Conférence.

Cependant, nous regrettons à nouveau qu'il n'ait pas été possible de prendre en compte les préoccupations dont ont fait part les pays arabes dans le cadre de consultations et de réunions officielles présidées par les facilitateurs. Nous espérons que nos préoccupations seront prises en compte afin que le Traité reflète un meilleur équilibre et soit plus acceptable afin de remédier aux terribles conséquences du commerce illicite des armes classiques.

Pour terminer, ma délégation espère que la Commission va accomplir des progrès durant la présente session de fond en élaborant des directives et des recommandations qui cadrent avec l'ordre du jour. L'État du Koweït appuie tous les efforts déployés à cette fin.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection et vous assure de la pleine coopération de ma délégation pour que la séance soit menée à bien.

Par ailleurs, je m'associe pleinement à la déclaration qui a été prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Même si la science nucléaire fait partie des plus grandes réalisations de l'humanité et qu'elle peut et doit être utilisée au bénéfice de toutes les sociétés humaines, elle est également associée à l'événement le plus abominable de l'histoire, au plus terrible génocide et à la plus mauvaise utilisation des progrès

accomplis par l'humanité dans le domaine scientifique. Depuis les terribles attaques nucléaires qui ont visé Hiroshima et Nagasaki en 1945, le désarmement nucléaire est demeuré la principale priorité mondiale. La toute première résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale à sa première session le 24 janvier 1946 (résolution 1/I) appelait à l'élimination totale de la bombe atomique.

Malheureusement, l'existence continue de milliers d'armes nucléaires stratégiques et non stratégiques déployées et non déployées dans le monde entier constitue une grave menace à la paix et à la sécurité internationales et à la survie même de la civilisation humaine. Alors qu'elle aborde le point de l'ordre du jour relatif aux recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires, la Commission du désarmement doit établir en tant que principe qu'il n'existe aucune raison juridique, politique ou de sécurité qui justifie le fait de posséder des armes nucléaires par quelque pays que ce soit et que leur élimination totale est la seule garantie absolue contre la menace que posent ces armes.

Comme l'a récemment souligné le Secrétaire général, « De mauvaises armes ne peuvent se trouver entre de bonnes mains ». Nous ne devons ménager aucun effort pour matérialiser l'engagement pris par les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de prendre des mesures efficaces en vue du désarmement nucléaire. Il est profondément préoccupant de constater que certains États dotés d'armes nucléaires continuent de dépenser des milliards de dollars pour effectuer des essais nucléaires, quels que soient les moyens choisis pour effectuer ces essais, afin de mettre au point de nouveaux types d'armes nucléaires, de construire de nouvelles installations pour produire des armes nucléaires et de moderniser et remplacer ces armes.

De même, ces pays, en violation de leurs obligations au titre de l'article VI du TNP, continuent de mener une politique de dissuasion nucléaire obsolète et de promouvoir le rôle et le statut des armes nucléaires dans leurs doctrines de sécurité. Ceci s'applique également au Concept stratégique pour la défense et la sécurité des membres de l'OTAN, qui justifie la menace ou l'emploi d'armes nucléaires. Il maintient des concepts injustifiables en ce qui concerne la sécurité internationale sur la base de la promotion et du développement d'alliances militaires et de politiques de dissuasion nucléaire.

Nous lançons un appel vibrant à ces États afin qu'ils honorent leurs obligations juridiques explicites en vertu du TNP et qu'ils excluent complètement la possession et le recours à l'emploi ou la menace d'armes nucléaires de leurs doctrines militaires et de sécurité. Il convient de mentionner dans ce contexte qu'en dépit du fait que certains États dotés d'armes nucléaires prétendent régulièrement honorer leurs obligations juridiques en matière de désarmement nucléaire, les statistiques et les faits les plus récents remettent pleinement en question la validité et la crédibilité de ces affirmations.

À cet égard, nous sommes fermement convaincus que les réductions bilatérales et unilatérales limitées des stocks d'armes et la simple mise hors service d'armes nucléaires sont bien loin de constituer des mesures véritables et efficaces en vue de l'élimination totale des armes nucléaires. Ces mesures ne pourront jamais se substituer à l'obligation qu'ont les États dotés d'armes nucléaires d'éliminer complètement toutes leurs armes nucléaires de manière irréversible, transparente et vérifiable au niveau international.

Nous estimons également que l'absence de progrès dans le domaine du désarmement nucléaire n'est pas le seul problème étant donné que certains États dotés d'armes nucléaires, en violation flagrante de leurs obligations juridiques, multiplient la quantité d'armes nucléaires de manière horizontale et verticale, notamment en concluant des accords de transfert d'armes nucléaires à des États non dotés d'armes nucléaires, ainsi qu'à d'autres États dotés d'armes nucléaires.

La République islamique d'Iran, de même qu'une écrasante majorité d'États, maintient sa position de principe, à savoir que l'élimination totale des armes nucléaires, qui est la priorité absolue, est la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes. À cet égard, nous soulignons qu'il est extrêmement urgent d'entamer des négociations sur le désarmement nucléaire et d'élaborer une convention sur les armes nucléaires en vue d'interdire la possession, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, les essais, le stockage, le transfert et la menace ou l'emploi de ces armes et de prévoir les modalités de leur destruction.

De même, nous demandons que soient engagées sans plus tarder des négociations en vue d'élaborer un instrument universel juridiquement contraignant afin que tous les États dotés d'armes nucléaires offrent à tous les États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP des garanties de sécurité efficaces, inconditionnelles,

non discriminatoires et irrévocables de non-recours en toutes circonstances à la menace ou l'emploi d'armes nucléaires.

La République islamique d'Iran estime que le meilleur moyen de garantir la non-prolifération des armes nucléaires, outre la mise en œuvre intégrale et non sélective de toutes les dispositions du TNP, consiste à le rendre universel, en particulier au Moyen-Orient, où le programme d'armes nucléaires du seul État qui n'est pas partie au Traité et qui reçoit l'aide de certains États dotés d'armes nucléaires constitue une grave menace pour la paix et à la sécurité régionales et internationales.

Pour surmonter ce problème, l'Iran a proposé en 1974 de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Néanmoins, en dépit de l'adoption de nombreuses résolutions par l'Assemblée générale et de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, les efforts déployés en vue de créer une telle zone n'ont pas encore abouti du fait du refus persistant du régime israélien d'adhérer au TNP et de soumettre toutes ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

À cet égard, je tiens à mentionner un événement important, à savoir l'annulation de la conférence prévue en 2012 en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Même si dans la déclaration qu'ils ont prononcée à ce sujet, les États-Unis prétendent que les États de la région ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur des conditions acceptables en vue d'organiser une conférence, la vérité est que la République islamique d'Iran et tous les pays arabes avaient déjà fait part de leur volonté de participer à la conférence.

La République islamique d'Iran rejette fermement toute condition fixée par quelque partie que ce soit en ce qui concerne la conférence, notamment la participation à ladite conférence. Nous soulignons qu'il importe d'exercer de fortes pressions sur ce régime afin qu'il participe sans conditions à la conférence.

Nous nous associons pleinement à la déclaration intéressante faite en cette occasion par le Mouvement des pays non alignés, dans laquelle le Mouvement a fermement rejeté les prétendus obstacles présentés par les organisateurs pour ne pas convoquer la conférence en temps voulu, et les a exhortés à organiser la conférence conformément au mandat qui leur a été confié par le

Document final de la Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)) afin d'éviter de porter atteinte à la pertinence et la crédibilité du TNP, à son processus d'examen de 2015, ainsi qu'à l'ensemble du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

La République islamique d'Iran tient une fois de plus à préciser que la décision relative à la conférence de 2012 a été adoptée par consensus par les États parties au TNP et que, par conséquent, non seulement toute décision prise à ce sujet doit l'être par la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP elle-même, mais le règlement de ladite Conférence doit également s'appliquer intégralement à la conférence sur le Moyen-Orient, y compris à son processus préparatoire.

Dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2), l'Assemblée générale a souligné la nécessité d'éliminer la menace de l'emploi des armes nucléaires et d'aller jusqu'à leur élimination totale, d'en empêcher la prolifération et, considérant le désarmement nucléaire comme la priorité absolue, a confié à la Commission du désarmement la responsabilité de donner suite aux décisions et recommandations pertinentes prises à cette session-là, notamment sur le désarmement nucléaire.

En dépit des nombreuses réalisations de la Commission, il est regrettable que, depuis sa création, cet organe n'ait pas été en mesure d'élaborer un ensemble exclusif de recommandations sur le désarmement nucléaire et l'élimination totale des armes nucléaires. L'on espère donc vivement que la Commission accordera la priorité au désarmement nucléaire et à l'élimination totale des armes nucléaires, partie de son mandat longtemps différée. C'est la raison pour laquelle la question inscrite à l'ordre du jour de la Commission du désarmement concernant le désarmement nucléaire, telle qu'adoptée par l'Assemblée générale, est d'une pertinence et d'une importance absolues.

La République islamique d'Iran est prête à coopérer pleinement avec les autres délégations au cours du présent cycle de la Commission pour surmonter l'impasse dans laquelle celle-ci se trouve, qui selon nous est due à l'absence de réelle volonté politique de la part de certains pays. Nous nous réjouissons également, Monsieur le Président, d'œuvrer avec vous et avec toutes les délégations au succès de la présente session de la Commission.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général pour aujourd'hui.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent prendre la parole au titre de l'exercice du droit de réponse. À cet égard, je rappelle que, conformément aux paragraphes 9 et 10 de l'annexe V du règlement intérieur de l'Assemblée générale :

« Le nombre des interventions dans l'exercice du droit de réponse par une délégation à une séance donnée doit être limité à deux par point de l'ordre du jour.

La durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice du droit de réponse sur tout point de l'ordre du jour à une séance donnée doit être limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes. »

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je serai bref. Concernant la situation en Asie du Nord-Est, les États-Unis sont attachés au maintien de la paix et de la sécurité dans la région. La Corée du Nord doit mettre un terme à ses menaces provocatrices, et s'employer plutôt à se conformer à ses obligations internationales. La poursuite par la Corée du Nord de ses programmes nucléaires et de missiles n'améliore nullement sa sécurité, mais ne fait qu'accroître son isolement et compromet gravement sa capacité à poursuivre son développement économique.

Face aux menaces nord-coréennes, nous prenons une série de mesures prudentes en vue d'améliorer la sécurité tant sur notre territoire que chez nos alliés. Les mesures importantes que nous avons prises ont consisté à rassurer nos alliés, à faire montre de notre détermination et à réduire le risque d'erreur de calcul et de provocation. La rhétorique belliqueuse de la Corée du Nord, qui suit un schéma bien connu, ne fait qu'aggraver son isolement et suscite des tensions. Si la Corée du Nord prenait des mesures afin de se conformer à ses obligations internationales, elle connaîtrait enfin une véritable sécurité.

M. Lim Sang Beom (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse face aux remarques absolument inacceptables du représentant de la Corée du Nord. Nous les rejetons toutes en bloc. Elles sont infondées. J'aimerais relever quelques faits.

Premièrement, les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) du Conseil de sécurité indiquent clairement que la Corée du Nord n'a pas le droit de procéder à un nouveau tir recourant à la technologie des missiles balistiques. Le Conseil de sécurité a en outre souligné, dans la déclaration présidentielle S/PRST/2012/13, publiée en avril 2012, que les tirs de la Corée du Nord constituaient une grave violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, même sous la dénomination de lanceur de satellite ou de lanceur spatial.

Deuxièmement, des exercices conjoints de la République de Corée et des États-Unis, comme « Key Resolve », sont organisés chaque année depuis des décennies. Ils sont destinés à améliorer notre préparation conjointe face aux actions militaires nord-coréennes, sont de nature purement défensive et sont menés dans la zone de contrôle de la République de Corée en présence de membres du Commandement des Nations Unies en Corée et de superviseurs militaires de la Commission neutre de contrôle. En outre, le Commandement des Nations Unies de la Commission militaire d'armistice notifie chaque année la Corée du Nord à l'avance de la tenue de cet exercice et de son caractère défensif.

Ces exercices contribuent à prévenir la guerre depuis des dizaines d'années dans la péninsule coréenne. La Corée du Nord publie chaque année une déclaration ordinaire, bien qu'incendiatoire, sur ces exercices conjoints. Entre-temps, au cours des 60 dernières années, la Corée du Nord a commis d'innombrables violations de la Convention d'armistice.

Troisièmement, la Convention d'armistice a joué un rôle fondamental dans les principaux fondements de la paix et de la stabilité dans la péninsule coréenne pendant les six dernières décennies et ne saurait être révoquée unilatéralement. La légalité et la validité de cette convention ont été soulignées par le Secrétaire général, ainsi que par le Commandement des Nations Unies en Corée. En tant que Membre de l'ONU, la Corée du Nord doit honorer la Convention, qui a été conclue en conformité avec le droit international.

Quatrièmement, s'agissant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la Déclaration commune des pourparlers à six, publiée en septembre 2005, la Corée du Nord a l'obligation d'abandonner toutes armes nucléaires et tous programmes nucléaires existants, y compris son programme d'enrichissement de l'uranium. La résolution 2094 (2013) du Conseil de sécurité adoptée récemment, le 7 mars, a apporté des

éclaircissements sur ce fait indéniable. La Corée du Nord doit abandonner toutes armes nucléaires et tous programmes nucléaires existants de façon complète, vérifiable et irréversible, conformément à toutes ces résolutions et obligations.

Enfin, la Corée du Nord a l'habitude de rejeter sur les autres la responsabilité de ses activités illicites et de ses provocations. L'argument de la Corée du Nord n'est rien de plus qu'un prétexte irresponsable. La communauté internationale a clairement fait savoir, à maintes reprises, que la Corée du Nord ne pouvait pas avoir le statut d'État doté de l'arme nucléaire. Les résolutions du Conseil de sécurité sur la question, le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 (NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)) ainsi que les nombreuses résolutions de l'Agence internationale de l'énergie atomique le réaffirment clairement. La Corée du Nord doit abandonner l'illusion de devenir un État doté de l'arme nucléaire. La Corée du Nord doit se rendre compte qu'elle n'arrivera à rien en développant son programme nucléaire et de missiles et en agissant de manière provocatrice.

M. Ri Tong Il (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : J'ai écouté attentivement la déclaration faite par le représentant des États-Unis. Tout d'abord, permettez-moi de dire que la délégation de la République populaire démocratique de Corée rejette totalement ses propos qu'elle juge ridicules. Ils n'ont aucun sens. Le représentant des États-Unis cherche à induire en erreur les délégations et la communauté internationale.

Ce sont les États-Unis qui sont à l'origine des menaces et des provocations. Ils ont commencé l'escalade de la tension actuelle et ce sont eux qui, désormais, nous mènent au bord de la guerre nucléaire, comme je le disais plus tôt. Les États-Unis ont créé cette situation. Le point de départ a été la résolution 2087 (2013) du Conseil de sécurité, qui visait à délégitimer le droit légitime d'un État souverain à lancer un satellite. C'était là une violation manifeste, flagrante et ouverte du droit international. Les États-Unis abusent de leur pouvoir afin de porter atteinte au droit légitime de la République populaire démocratique de Corée de procéder à un lancement de satellite.

La question d'un lancement de satellite n'a jamais été soulevée dans l'histoire du Conseil de sécurité. Pourquoi cela ne s'applique-t-il qu'à la République démocratique populaire de Corée? Je pose cette question

aux États-Unis. Pourquoi cela ne s'applique-t-il qu'à la République démocratique populaire de Corée? Je pose sérieusement cette question. Les États-Unis n'ont aucune justification juridique. La République populaire démocratique de Corée est un État partie au Traité sur l'espace extra-atmosphérique, auquel elle a adhéré en mars 2009. Il s'agit d'un traité multilatéral international, mais le Conseil de sécurité a servi d'outil politique aux États-Unis qui cherchent à asphyxier la République populaire démocratique de Corée pour provoquer un changement de régime et nuire à la souveraineté et à la dignité de ce pays et de son peuple, irritant ainsi l'ensemble de la population coréenne.

Deuxièmement, les États-Unis sont la source de la prolifération nucléaire dans la péninsule coréenne. Ce sont eux qui ont introduit les premières armes nucléaires au moment de la guerre de Corée qui a commencé en 1950, et en août de cette année, les États-Unis ont ordonné le déploiement d'armes nucléaires dans la péninsule coréenne. À la fin de 1950, les États-Unis ont annoncé qu'ils étaient prêts à utiliser de 30 à 50 armes nucléaires le long de la zone frontalière ouverte entre la République populaire démocratique de Corée et la Chine.

En 1957, la première arme nucléaire a été introduite en Corée du Sud. Dans les années 70, le nombre d'armes nucléaires était supérieur à 1 000 et il a ensuite été augmenté pour inclure la bombe à neutrons, que la communauté internationale a qualifiée d'arme diabolique. C'est ainsi que la République populaire démocratique de Corée a été exposée à la menace nucléaire. En 2002, la République populaire démocratique de Corée a été inscrite sur la liste des pays de « l'axe du mal » devenant ainsi la cible potentielle d'une attaque nucléaire préventive. Voici tous les efforts déployés par les États-Unis pour nuire à la République populaire démocratique de Corée. Nous avons été contraints d'acquiescer des armes nucléaires. Nous n'avons aucune raison, sur le plan national, d'avoir des armes nucléaires. Ce sont des facteurs extérieurs qui nous ont poussés à fabriquer ces armes très coûteuses au détriment de l'économie nationale. Nous devons défendre notre pays. Nous devons défendre notre peuple. Nous ne pouvons pas permettre que des bombes soient larguées sur les civils, comme cela a été le cas en Iraq, en Libye et en Afghanistan. Jamais cela ne se produira sur la péninsule coréenne.

Les États-Unis ont fait venir depuis les États-Unis mêmes un B-52 qui transporte des armes nucléaires.

Partant de la base aérienne de Whiteman située sur la partie continentale des États-Unis, il a survolé le Pacifique pour atterrir en Corée du Sud. Hier, sur CNN, j'ai vu la manœuvre simulant le largage de munitions réelles et le tapis de bombes visant la République populaire démocratique de Corée. Des B-52 ont effectué plusieurs vols depuis l'île de Guam pour se livrer au même type de simulation. Des sous-marins et des porte-avions à propulsion nucléaire transportent tous des armes nucléaires prêtes à l'emploi pour la première fois dans l'histoire depuis la division du pays. Ils ont déjà un plan pour attaquer la République populaire démocratique de Corée.

Quant à la Corée du Sud, elle n'a ni pouvoir ni souveraineté. La souveraineté de ses propres troupes est entre les mains de la hiérarchie militaire des États-Unis. La Corée du Sud n'a aucun pouvoir juridique. Par ailleurs, le représentant de la Corée du Sud a évoqué l'annulation unilatérale de l'Accord d'armistice par la République populaire démocratique de Corée. Ce n'est pas un État partie à cet accord. Par conséquent, il ne peut rien en dire.

En ce qui concerne l'Accord d'armistice, voici ce que je veux dire clairement à la Corée du Sud. En 1953, la guerre de Corée a pris fin. La première violation a commencé avec l'accord conclu entre les États-Unis et la Corée du Sud permettant aux troupes américaines de rester en Corée du Sud. En fait, il y a, dans l'Accord, un paragraphe obligeant les États-Unis à retirer leurs troupes. Mais la Corée du Sud n'en a pas moins conclu un accord, un soi-disant pacte d'alliance, avec les États-Unis. Saisissant ce prétexte, les États-Unis n'ont pas retiré leurs troupes. C'était là la première violation manifeste, fondamentale et dangereuse.

Comme je l'ai dit, les États-Unis ont apporté des armes nucléaires. C'est là aussi une autre violation flagrante. Je peux citer toutes les violations de la liste que j'ai ici. Cependant, puisque le temps est limité, je dirai simplement que ce sont les États-Unis qui, depuis le début de la trêve, ont rendu l'Accord d'armistice nul et non avenue en violant ses dispositions, une après l'autre. Maintenant, nous ne pouvons pas nous laisser prendre à ces manigances. Les États-Unis ont utilisé l'Accord d'armistice coréen pour contenir la République populaire démocratique de Corée et provoquer un changement de régime par leur politique de plus en plus hostile à l'encontre de mon pays.

En ce qui concerne le lancement de satellite, la Corée du Sud ne peut rien dire. Le lancement par

la Corée du Sud du satellite Naro s'est effectué après notre lancement et après l'adoption de la résolution 2087 (2013) par le Conseil de sécurité. Nous constatons là une politique de deux poids, deux mesures de la part du Conseil de sécurité. Les États-Unis ont défendu le lancement du satellite de la Corée du Sud en disant que c'était un lancement responsable. C'est absurde.

En ce qui concerne l'allégation japonaise à propos du missile, encore une fois le Japon s'activait pour réclamer une résolution, et quelques jours après l'adoption de la résolution 2087 (2013) sur le lancement d'un satellite par la République populaire démocratique de Corée, il a changé de position en lançant son propre satellite. Mais les États-Unis ont gardé le silence. Pourquoi? C'est une autre question. Le Conseil de sécurité a gardé le silence. Pourquoi? Après le lancement du satellite par la République populaire démocratique de Corée et l'adoption de cette résolution, les États-Unis ont déployé des missiles d'interception à longue portée. Or, le Conseil de sécurité garde le silence. Les trois parties ont donc toutes lancé des missiles ou des satellites. L'histoire considérera cette politique de deux poids, deux mesures menée par le Conseil de sécurité comme un crime.

M. Lim Sang Beom (République de Corée) (*parle en anglais*) : Les déclarations des délégations montrent clairement qui menace la paix et la sécurité sur la péninsule coréenne et au-delà. Tous les droits qu'a mentionnés le représentant de la République populaire démocratique de Corée sont des droits dont peuvent jouir les pays qui honorent toutes leurs obligations internationales en vertu du droit international en la matière et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Je recommande à la Corée du Nord de lire les résolutions 1718 (2006), 1874 (2009), 2087 (2013) et 2094 (2013) du Conseil de sécurité. La Corée du Nord n'a pas le droit de développer son programme nucléaire ni de procéder à des lancements en utilisant la technologie des missiles balistiques.

S'agissant de la Convention d'armistice, il est tout à fait clair que la République de Corée est partie à cette Convention. Il ne peut donc être annulé sans l'accord de la République de Corée. Nous demandons instamment à la Corée du Nord d'écouter l'appel unanime de la communauté internationale et de ne pas ignorer son avertissement sans équivoque.

Enfin, je répète une nouvelle fois que la Corée du Nord doit renoncer à son utopie de se doter de l'arme nucléaire. Elle doit prendre conscience qu'elle n'arrivera

à rien en continuant de développer son programme d'armes et de missiles nucléaires.

M. Ri Tong II (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Encore une fois, je rejette totalement les remarques du représentant de la Corée du Sud, qui sont vides de sens et ridicules. Premièrement, il a mentionné des résolutions du Conseil de sécurité. Je pose une nouvelle fois la question au représentant des États-Unis. Comment se fait-il que ces résolutions s'appliquent uniquement à la République populaire démocratique de Corée? Je n'ai pas posé cette question au représentant de la Corée du Sud. D'autre part, la Corée du Sud a elle aussi procédé au lancement d'un satellite. Le Conseil de sécurité applique donc deux poids, deux mesures. Le représentant des États-Unis ne peut-il répondre à cette question?

Nous rejetons totalement ce qu'a dit le représentant de la Corée du Sud sur la résolution du Conseil de sécurité car la République populaire démocratique de Corée était le seul pays ciblé. L'année dernière, 50 pays ont lancé des satellites. Sur tous les lancements effectués par ces 50 pays, combien ont été portés à l'attention du Conseil de sécurité? Aucun, mis à part celui effectué par la République populaire démocratique de Corée.

En ce qui concerne ce qu'il a dit sur la résolution du Conseil de sécurité, je lui conseille de se reporter à la déclaration de notre commission de la défense nationale qui a rejeté totalement cette résolution et de comprendre à quel point nous prenons au sérieux les violations flagrantes de la souveraineté, de la sécurité et de la dignité de la République populaire démocratique de Corée. Ces violations sont à l'origine de la situation. La Corée du Sud est responsable de la création de ce programme. La République populaire démocratique

de Corée ne tolérera jamais de telles violations. Cette situation a aussi servi de prétexte aux États-Unis pour soulever la question de la souveraineté, en violation du droit international.

Deuxièmement, le représentant de la Corée du Sud a parlé de la Convention d'armistice. Il a déclaré que la Corée du Sud est partie à cette Convention. Toute la communauté internationale est réunie ici et je lui demande de montrer le document signé par son pays aux représentants ici présents. Ce sont les États-Unis qui ont signé la Convention d'armistice. Il n'a donc rien à dire à ce sujet et n'a aucun pouvoir juridique.

Troisièmement, le représentant de la Corée du Sud a encore une fois répété que nous devons renoncer à notre utopie. La République populaire démocratique de Corée ne se berce pas d'illusions. Il ne peut pas dire à la République populaire démocratique de Corée de se réveiller, car la République populaire démocratique de Corée a ouvert les yeux lorsque des armes nucléaires des États-Unis ont été déployées en Corée du Sud en 1957. Voilà à quel moment nous avons ouvert les yeux. La Corée du Sud a permis aux États-Unis de déployer des armes nucléaires sur la péninsule coréenne, donnant ainsi à une puissance étrangère le pouvoir d'annihiler complètement la nation coréenne. Aussi est-ce moi qui recommande humblement à la Corée du Sud de se réveiller, de contempler les armes nucléaires implantées par les États-Unis sur son territoire et d'imaginer les conséquences désastreuses que pourrait avoir une guerre éventuelle ou un état de guerre entre la Corée du Nord et la Corée du Sud. C'est donc moi qui conseille vivement à la Corée du Sud d'ouvrir les yeux.

La séance est levée à 17 h 35.